

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

Conditions Générales de Vente (CGV) – OsteoDomicile

Dernière mise à jour : 27/09/2025

Chez OsteoDomicile, nous croyons qu'un cadre structurant est la meilleure base pour développer votre activité en toute sérénité.

Ces Conditions Générales de Vente fixent les règles de notre collaboration : simples, transparentes et sans surprises.

1. Objet

Les présentes CGV régissent les droits et obligations entre OsteoDomicile (éditeur) et tout professionnel de santé souscrivant une licence d'exploitation de la marque OsteoDomicile.

2. Champ d'application

L'offre est exclusivement réservée aux ostéopathes diplômés, inscrits légalement en France, disposant d'un numéro SIRET valide et exerçant à titre indépendant.

3. Formule, tarifs et avantages

La licence OsteoDomicile® est proposée à **49,90 € TTC** / mois, avec un engagement ferme de 12 mois.

Elle inclut :

- **Le droit d'exploitation local de l'enseigne OsteoDomicile®**, avec un cadre structurant qui renforce immédiatement votre professionnalisme et votre crédibilité (Google Business Profile, communication locale et supports numériques inclus).
- **Des outils de communication complets** et prêts à l'emploi : chaque mois, vous recevez des templates, visuels, textes et campagnes publicitaires clés en main (Meta Ads, Google), pour développer votre visibilité locale.
- **Recevez la méthodologie et le process OsteoDomicile®** : une formation courte et complète qui vous permet d'être 100 % autonome, efficace et sécurisé dans vos consultations à domicile.

i Important : OsteoDomicile ne garantit pas une augmentation automatique de patientèle.

Les outils fournis sont conçus pour maximiser votre visibilité et votre crédibilité. Leur efficacité dépend toutefois de votre implication, notamment dans l'utilisation régulière des supports et le financement de vos campagnes publicitaires.

4. Engagement contractuel

Votre adhésion implique un engagement irrévocable de 12 mois.

À l'issue, le contrat est reconduit tacitement pour une durée identique, sauf résiliation avec un préavis de 30 jours avant échéance.

5. Modalités de paiement

Paieement mensuel par prélèvement sécurisé (Stripe).

En cas d'impayé, l'accès est suspendu immédiatement. Sans régularisation sous 15 jours, la licence est résiliée de plein droit.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

6. Droit de rétractation

Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, aucun droit de rétractation ne s'applique aux contrats conclus entre professionnels.

En souscrivant, le licencié renonce expressément à ce droit.

7. Utilisation de la marque

Le droit d'usage est personnel, non exclusif, non cessible, limité à la durée du contrat.

À la fin de la licence, tout usage doit cesser dans un délai de 15 jours.

Non-respect = pénalité forfaitaire de 5 000 € HT par support.

8. Propriété intellectuelle

La marque OsteoDomicile® est déposée à l'INPI.

Toute reproduction ou usage hors licence est interdite.

9. Responsabilité

OsteoDomicile ne peut être tenu responsable :

- Des actes thérapeutiques des licenciés
- De pertes économiques ou litiges patients
- De dysfonctionnements de plateformes tierces (Google, Stripe, etc.)
- D'aucun résultat garanti en termes de patients ou de chiffre d'affaires

10. Données personnelles

Les données sont traitées conformément au RGPD (cf. Politique de confidentialité).

11. Territoire & concurrence

Pendant 6 mois après la fin du contrat, le licencié s'interdit de créer ou exploiter un réseau concurrent inspiré de OsteoDomicile.

Indemnité minimale : 3 000 € HT en cas de violation.

12. Obligations du licencié

Le licencié s'engage à :

- Maintenir ses informations à jour
- Exercer en conformité avec la loi française
- Respecter la charte graphique et l'image du réseau
- Offrir une disponibilité minimale aux patients
- Respecter les recommandations tarifaires
- Ne pas nuire à l'image du réseau

13. Parrainage professionnel

Chaque licencié peut parrainer d'autres ostéopathes via un lien personnel.

Les commissions sont versées uniquement tant que les filleuls restent abonnés et actifs.

OsteoDomicile peut ajuster ce programme à tout moment.

14. Litiges

Les CGV sont régies par le droit français.

Tout litige relève de la compétence des tribunaux de Béziers (34), sauf disposition légale impérative contraire.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

15. Force majeure

OsteoDomicile ne pourra être tenu responsable d'un retard ou d'une inexécution contractuelle résultant d'un cas de force majeure tel que défini par l'article 1218 du Code civil.

Sont considérés comme cas de force majeure, sans que cette liste soit limitative : catastrophes naturelles, incendies, inondations, grèves internes ou externes, pannes électriques ou informatiques généralisées, interruptions des réseaux de communication, épidémies ou pandémies, actes de terrorisme, conflits armés, décisions gouvernementales ou réglementaires.

En cas de survenance d'un tel événement, l'exécution des obligations d'OsteoDomicile est suspendue pendant la durée de l'événement et reprendra dès sa cessation.

Si l'empêchement excède une durée de 60 jours, chacune des parties pourra résilier le contrat sans indemnité.